



LES AIDES D'ACTION LOGEMENT POUR LES SALARIÉS

UDCCAS 59

Le 20 octobre 2023



1

LE GROUPE ACTION LOGEMENT

2

VISALE

3

LA PLATEFORME AL'In

4

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1

LE GROUPE ACTION LOGEMENT



LE GROUPE ACTION LOGEMENT



ACTION LOGEMENT, UN ACTEUR UNIQUE,
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



VISION

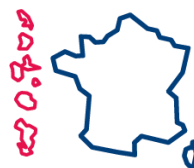
Faciliter l'accès
au **logement**
pour favoriser
l'**emploi**



MISSIONS

Proposer des **aides**
et **services** pour
accompagner les
salariés

Construire et
financer des
logements sociaux
et **intermédiaires**



IMPLANTATION

Des **directions**
régionales et **agences**
locales implantées au
cœur des territoires

50 filiales
immobilières

EN FACILITANT **L'ACCÈS AU LOGEMENT**
POUR LES **SALARIÉS**,
LE GROUPE SOUTIENT **L'EMPLOI**
ET LA **PERFORMANCE DES ENTREPRISES**,
ET CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE
L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET
À L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES TERRITOIRES.

LE GROUPE ACTION LOGEMENT



CHIFFRES CLÉS 2022

LES RESSOURCES



1 735 M€
de contribution
des entreprises
(PEEC, PEAC et PSEEC)



1 124 M€
de remboursements de
prêts consentis aux
ménages et aux bailleurs

L'ACTIVITÉ DE SERVICES



805 693
aides et services attribués

dont



105 241
logements attribués

LES EMPLOIS



1 313 M€
d'interventions
et aides auprès
des salariés
des entreprises
(hors Visale)

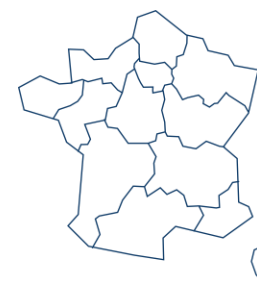


683 M€
de financement des
politiques publiques



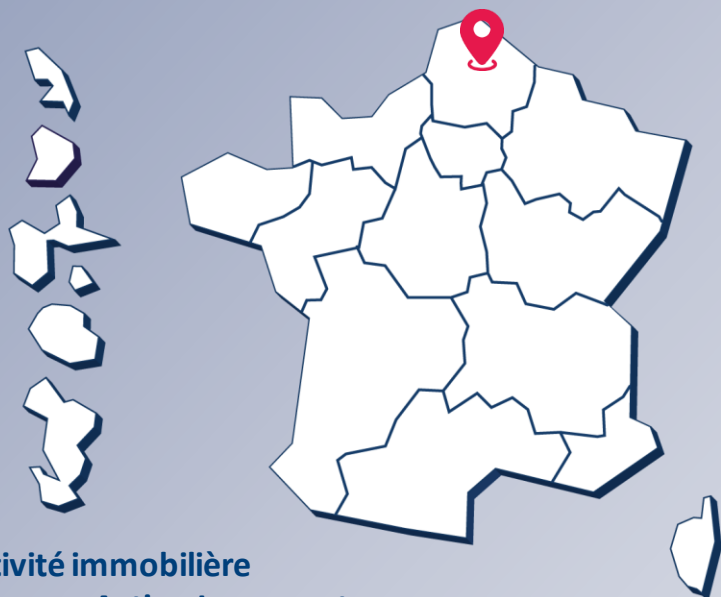
4 342 M€
investis dans la production
de logements abordables

L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE



Un patrimoine de **1 090 304 logements** sociaux et intermédiaires
30 346 logements mis en chantier
28 157 logements neufs livrés
50 filiales immobilières dont **45** ESH et **5** sociétés de logement intermédiaire

HAUTS-DE-FRANCE



L'activité immobilière du groupe Action Logement

Un patrimoine de **72 786** logements sociaux et intermédiaires

2 516 logements mis en chantier

2 161 logements neufs livrés

3 filiales immobilières ESH

L'activité de financement et de services

En nombre



64 248*

aides et services attribués

dont



10 448

ménages logés

En montant



75 M€**

d'aides et services auprès des salariés des entreprises



228 M€***

investis dans la production de logements abordables

* Y compris Visale - ** hors Visale - *** y compris ACV, NPNRU, PIV, ONV

Données Action Logement au 31.12.2022 – PEEC, PEAC, PSEEC

2

VISALE



VISALE. 

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Visale, avantages pour les locataires



- Visale, **une alternative solide à la caution parentale**
- **Un dispositif gratuit**
- **Un accès en ligne simple**, rapide, sécurisé, entièrement dématérialisé
- Une réactivité de prise en charge (**<48h**) **pour obtenir son visa certifié**
- Le **bailleur est rassuré en amont** de la signature du bail
- Visale **renforce le dossier du locataire**
- Une **aide sans condition** pour tous les jeunes y compris pour les salariés lorsque l'embauche est précaire ou non confirmée
- Un processus de **recouvrement** basé sur une **logique de responsabilisation** du locataire et sur une logique de **traitement adapté** de l'impayé, en coordination avec les équipes de la structure.

Visale, avantages pour les bailleurs



- Une garantie qui permet d'offrir aux candidats à la location de **nouvelles perspectives**.
- Une garantie **de loyer et charges impayés** couvrant toute la durée d'occupation jusqu'à 36 mensualités (9 pour les résidences collectives, étudiantes et parc social).
- Une garantie couvrant **les Dégradations Locatives uniquement dans le Parc Privé** à concurrence d'un montant maximum ne pouvant dépasser deux mois de loyer et de charges quittancés, en complément du dépôt de garantie (sauf dans le bail mobilité où il n'y a pas de dépôt de garantie)
- Une caution offrant une **sécurité réelle**.
- **Un espace de gestion unique** par bailleur permettant un suivi optimal des dossiers.
- **Une éligibilité du locataire garantie par Action Logement** : la certification engage Action Logement et supprime pour le bailleur la charge de l'appréciation de la situation du candidat locataire avant l'entrée dans les lieux. Avec le « Visa » du locataire, la prise en charge est assurée en cas d'impayé !
- **Une gestion de l'impayé simplifiée et réactive pour le bailleur** et une prise en charge intégrale des démarches de recouvrement.

Visale en détail



Visale, pour Qui ?

Résumé Publics Couverts



PUBLICS COUVERTS



Jusqu'à 30 ans inclus

Tous les publics sans distinction de statut ou de contrat

- Étudiants
- Alternants et stagiaires
- Salariés secteur privé, public et agricole

Loyer + charges maximum = 50% des ressources justifiées par le ménage
Plafond d'exclusion 1 500 € Ile de France et 1 300 € reste territoire

Plafond de loyer garanti sans justification de ressources pour les
Étudiants/Alternants
(800 € IDF ou 600 € sur le reste du territoire)

Plus de 30 ans

- Salariés gagnant jusque 1 500 euros nets par mois
- Salariés en mobilité professionnelle : tous contrats (hors CDI confirmé), CDD, intérim, (jusqu'à six mois après la prise de poste)
- Salariés en mutation professionnelle
- Bénéficiaires d'un bail mobilité

Loyer + charges maximum = 50% des ressources justifiées par le ménage
Plafond d'exclusion 1 500 € Ile de France et 1 300 € reste territoire

Visale, pour Qui ? en détail ...

Pour les 18 – 30 ans inclus, tous les publics sont éligibles, sans distinction de statut ou de contrat, quelle que soit la situation professionnelle

LOCATAIRE D'UN BAIL MOBILITÉ

Profils définis dans la loi ELAN à la signature du bail mobilité

- En formation professionnelle
- En études supérieures
- En contrat d'apprentissage
- En stage
- En service civique
- En mutation professionnelle
- En mission temporaire dans le cadre d'une activité professionnelle

JEUNE DE MOINS DE 30 ANS

Tous profils de 18 à 30 ans inclus

- Quelle que soit la situation professionnelle

ETUDIANTS & ALTERNANTS

Tous profils de 18 à 30 ans inclus

- Etudiant boursier ou non
- Statut étudiant ou d'un contrat d'alternance y compris Service Civique.
- Plafond de loyer garanti, charges comprises, sans justification de ressources :
800€ Ile de France
600 € reste du territoire

PARC LOCATIF PRIVÉ : Propriétaire personne physique ou morale hors OLS et logement non conventionné sauf PLS / ANAH

PARC LOCATIF SOCIAL

STRUCTURE COLLECTIVE : Logement Foyer et Résidence Etudiante/Universitaire (hors RHVS, résidence touristique et pension de famille)

Loyer + charges maximum = 50% des ressources justifiées par le ménage
Plafond d'exclusion 1 500€ Ile de France et 1 300€ reste territoire

Plafond de loyer garanti sans justification de ressources
(800 € IDF ou 600 €)

VISALE. 

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Visale, pour Qui ? en détail ...

Pour les plus de 30 ans, sont éligibles :

SALARIE EN POSTE ayant un
salaire net inférieur ou égal à 1
500 €
Toute entreprise quelle que soit sa
taille (secteur privé et agricole)



- Sans condition de date d'entrée dans l'emploi (y compris CDI confirmé ou CDD de plus de 6 mois)
- Si CDD de moins d'1 mois, le demandeur doit avoir travaillé au moins 1 mois dans les 3 mois précédents la demande de visa

**SALARIE ENTRANT DANS L'EMPLOI
OU FUTUR SALAIRE OU EN
MUTATION**
Toute entreprise quelle que soit sa
taille
(secteur privé et agricole)



A la date de la demande de visa:

- Si promesse d'embauche, la prise de fonction doit être dans les 3 Mois
- Si CDD ou CDI période d'essai, la date d'embauche doit être dans les 6 mois
- Si CDD de moins d'1 mois, le demandeur doit avoir travaillé au moins 1 mois dans les 3 mois précédents la demande de visa
- Si mutation, la date de mutation doit être dans les 6 mois

LOCATAIRE D'UN BAIL MOBILITÉ
Profils définis dans la loi ELAN à
la signature du bail mobilité



- En formation professionnelle
- En études supérieures
- En contrat d'apprentissage
- En stage
- En service civique
- En mutation professionnelle
- En mission temporaire dans le cadre d'une activité professionnelle

Loyer + charges maximum = 50% des ressources justifiées par le ménage

Plafond d'exclusion 1 500 € Ile de France et 1 300 € reste territoire

PARC LOCATIF PRIVÉ : Propriétaire personne physique ou morale hors OLS et logement non conventionné sauf PLS / ANAH

Visale, pour Quels Logements ?

Parc Privé, Parc Social et Assimilé

PARC LOCATIF PRIVÉ
incluant le bail mobilité (1 à 10 mois logements meublés)

>>
Tout public éligible Visale

Garantie : 36 mensualités impayées
sur toute la durée d'occupation du logement.



- Bail conforme à la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 (intégrant désormais le titre 1er ter « Des rapports entre bailleurs et locataires dans les logements meublés loués dans le cadre d'un bail mobilité ») ou Code Civil..
- Résidence principale du locataire.
- Logements appartenant à un bailleur personne physique ou morale, autre que les organismes d'HLM et les SEM de construction et de gestion de logement sociaux.
- Logements non conventionnés sauf convention PLS ou ANAH (PP et PM)

STRUCTURES COLLECTIVES

Pour tous les Jeunes de moins de 30 ans au plus
(étudiants/alternants inclus)

PARC LOCATIF SOCIAL

Catégorie réservée uniquement aux étudiants ou
alternants

Garantie : 9 mensualités impayées
sur toute la durée d'occupation du logement.



- Logements conventionnés à l'APL appartenant à des personnes morales (HLM, SEM, collectivités, autre PM).
- Logements-foyer, Résidences Sociales, Résidences Jeunes Actifs
- Logements conventionnés ou non, situés dans des résidences étudiantes ou universitaires, gérés par toute autre personne morale (notamment CROUS)
- Exclusion des résidences touristiques ou RHVS (Résidences Hôtelières à Vocation Sociale). et des pensions de famille

Comment utiliser Visale?



Visale, comment l'utiliser ?

En tant que futur locataire



- Créer un espace personnel client sur www.visale.fr et renseigner son identité.
- Faire une demande de visa, en renseignant les informations demandées et en téléchargeant les pièces justificatives nécessaires.
- Une fois la demande validée par Action Logement, récupérer le visa certifié sur son espace locataire (normalement délivré en 48h si le dossier est complet).



Durée de validité du VISA :

3 mois dans la limite du contrat de travail
6 mois pour les étudiants/alternants

Remettez ce certificat à votre bailleur pour activer la caution Visale. Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle.

VISALE  **ActionLogement** 

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ACTION LOGEMENT SE PORTE CAUTION
Visa n°V10252909468 attribué le 11/02/2021


Action Logement certifie que le(s) candidat(s) mentionné(s) ci-dessous bénéficie(nt) de la garantie Visale :

Prénom : CLOANE
Nom : BRAHIM

Ce visa est valable jusqu'au 12/05/2021, pour une signature du bail au plus tard à cette date, pour un loyer mensuel charges comprises d'un montant maximum de :





- 834,50 € en région Île-de-France
- 834,50 € dans le reste de la France

Le contrat de cautionnement du bailleur, qui active sa garantie, doit être souscrit avant la signature du bail. L'entrée dans le logement doit avoir lieu au plus tard le 1er du mois suivant la fin de validité du visa.

Pour Action Logement Services 

Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, des salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle, Action Logement, a créé la garantie Visale, avec un double objectif : permettre au candidat locataire de renforcer son dossier lors de sa recherche de logement et sécuriser le bailleur lors de la mise en location de son bien.

Visale, une garantie

 COMPLÈTE Une couverture en cas : - d'impayés de loyers - de dégradations locatives** - de procédures de recouvrement.	 GRATUITE Une caution 100% gratuite pour le propriétaire et le locataire.	 FIABLE Un locataire certifié par Action Logement, acteur de référence du logement en France depuis 60 ans.	 SIMPLE Un site pour réaliser et suivre toutes vos démarches en ligne : de la souscription à la déclaration d'impayés.
--	--	--	---

Bailleur, comment activer votre garantie
C'est rapide ! 5 minutes suffisent !

- 1 Je me rends sur www.visale.fr et crée mon espace bailleur sécurisé.
- 2 Je saisis le numéro de visa figurant en haut de ce document et le nom de mes locataires.
- 3 J'affirme mon contrat de cautionnement immédiatement et sans pièce justificative.
- 4 Je signe avec mon futur locataire.
- 5 Je loue mon logement en toute sérénité.

En cas de colocation à plus de deux colocataires, le bail devra être individualisé avec la quote-part de loyer et chaque colocataire devra obtenir son Visa individuel

Visale, comment l'utiliser ?

En tant que bailleur

- Créer un espace personnel bailleur sur www.visale.fr et renseigner ses données personnelles.
- Récupérer le visa du candidat avant la signature du bail.
- La procédure est de saisir le contrat de cautionnement VISALE avant la signature du bail avec le numéro de visa locataire et le nom du locataire avec une souplesse de saisie :
 - dans les 10 jours maximum après la date de signature du bail dans le parc privé
 - dans les 30 jours maximum à compter de la date d'effet du bail dans le parc social et assimilé



Vérifier l'identité du demandeur, la validité du visa et le montant maximum du loyer garanti

- Le visa du locataire est nominatif, contient le numéro unique à utiliser lors de la saisie du contrat de cautionnement, sa durée de validité et le plafond de loyer à ne pas dépasser.
- Le bail doit être signé dans le délai de validité du visa présenté par le locataire et suivant la procédure décrite ci-dessus

Exemplaire à conserver par le bailleur

VISALE.  Contrat de cautionnement Visale n° A19062113869
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Propriétaire Bailleur 1

Nom ou raison sociale : SCI LA HAIE DE ROSES
Représentant légal : SCI LA CLIE DE VOUTE
Numéro de SIRET : 4922865300011
Adresse complète : 57 RUE ERNEST RENAN 92000 NANTERRE

Bailleur représenté par

Nom ou raison sociale du mandataire 2 : EGI CONSEIL
Représentant légal du mandataire : UGO FABIENNE
Numéro de SIRET de mandataire : 4012170500050
Adresse complète : 30 Bd du Rey René 13100 AIX EN PROVENCE

dûment habilité par le propriétaire à accepter le cautionnement de la Caution (C)-après, le Bailleur)

ET

Action Logement Services : ci-après dénommé la Caution, SASU, Société par actions simplifiée à associé unique, capital social 20 000 000€, SIRET 824 54 11 480 9014

Siège social : 19/21 quai d'Auterlot 75013 Paris, représenté par Monsieur Olivier RICO, Directeur Général, représentant légal d' Action Logement Services en qualité de subrogé dans les droits du bailleur

Organisme de contrôle : ANCOLS - 1 rue du Général Leclerc - 92800 PUTEAUX (C)-après, la Caution ou Action Logement Services)

Action Logement Services et le BAILLEUR étant collectivement désignés par les « Parties » et individuellement par la « Partie ».

3

LA PLATEFORME AL'In

Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés



LA PLATEFORME AL'IN



Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés



* Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements

AL'in. 

L'ESPACE SALARIÉ

Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés



Les fonctionnalités de cet espace

Création d'un compte sur AL'in

Importation des données de sa demande de logement social avec son numéro unique (pas de double saisie)

Gestion des pièces via la demande de logement social du salarié (utilisation par Action Logement des pièces présentes dans le SNE)

Accès aux logements pour lesquels le salarié est éligible (typologie, plafonds de ressources, taux d'effort)

Location choisie : le salarié postule à l'offre de son choix

Suivi de l'avancement de son dossier : à l'étude, transmission bailleur, accepté en CALEOL

AL'in facilite l'accès
aux offres de logements
Action Logement

AL'in.

L'ESPACE SALARIÉ

L'accès à l'espace salariés



Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés

Bienvenue sur votre espace **Salarié**

Se connecter

Email

Mot de passe

[Créer mon compte](#) [Mot de passe oublié ?](#)

JE ME CONNECTE

Création de compte

Civilité *: Madame Monsieur

Nom de naissance *:

Prénom *:

Téléphone portable *:

Email *:

J'ai compris et j'accepte sans réserve les [Conditions Générales d'Utilisation d'Al'in](#) et l'utilisation de [mes données personnelles](#)

Créer mon compte

J'ai déjà un numéro NUR-NUD*

Oui Non

Numéro NUD/NUR

Saisir ma demande

*Numéro Unique Régional - Numéro Unique Départemental

AL'in. 

L'ESPACE SALARIÉ

Les principales rubriques

Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés



The screenshots illustrate the user journey on the AL'in.FR platform. The first screen shows the 'Ma situation' section where users can input their details and see 62 matching housing offers. The second screen shows the 'Les offres' section with search filters and a detailed listing for an apartment in Osny (95520) priced at 454 € (408 € hors charge). The third screen shows the 'Mes candidatures' section, indicating that there are 11,000 eligible candidates for a T3 apartment in Cergy (95) for 699 €, with 49 actual applications and a deadline of 04/05/2023.

AL'in.FR

Une offre de logements diversifiée

Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés



UNE OFFRE DE LOGEMENT Diversifiée



Logement social

+ Une offre complémentaire



Logement intermédiaire



Logement temporaire

AL'in. 

LE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE



Une solution logement à loyer modéré pour se rapprocher de son lieu de travail



Ses principaux atouts

- ◆ Loyers en moyenne 10 à 20 % inférieurs à ceux du parc privé
- ◆ Sans frais de dossier
- ◆ Garant non exigé
- ◆ Situés à proximité des transports en commun
- ◆ Dernières normes environnementales respectées



BON À SAVOIR !

Loyers plafonnés,
inférieurs aux prix du marché privé

AL'in. 

LE LOGEMENT TEMPORAIRE



Mobilisable en quelques semaines*, il est adapté aux situations de mobilité

Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés



Ses principales caractéristiques

- ◆ Le plus souvent, logements meublés et équipés
- ◆ Durée maximale d'occupation : 2 ans
- ◆ Surface de 15 à 20 m² environ
- ◆ Espaces collectifs parfois proposés : espaces de vie, laverie...
- ◆ Localisation proche des bassins d'emploi et/ou des transports en commun



BON À SAVOIR !

Des résidences adaptées au profil du salarié et à la durée du séjour :
résidences jeunes travailleurs,
résidences étudiantes,
résidences sociales, appart 'hôtels,
résidences hôtelières...

* Variable selon la zone géographique

AL'in. 

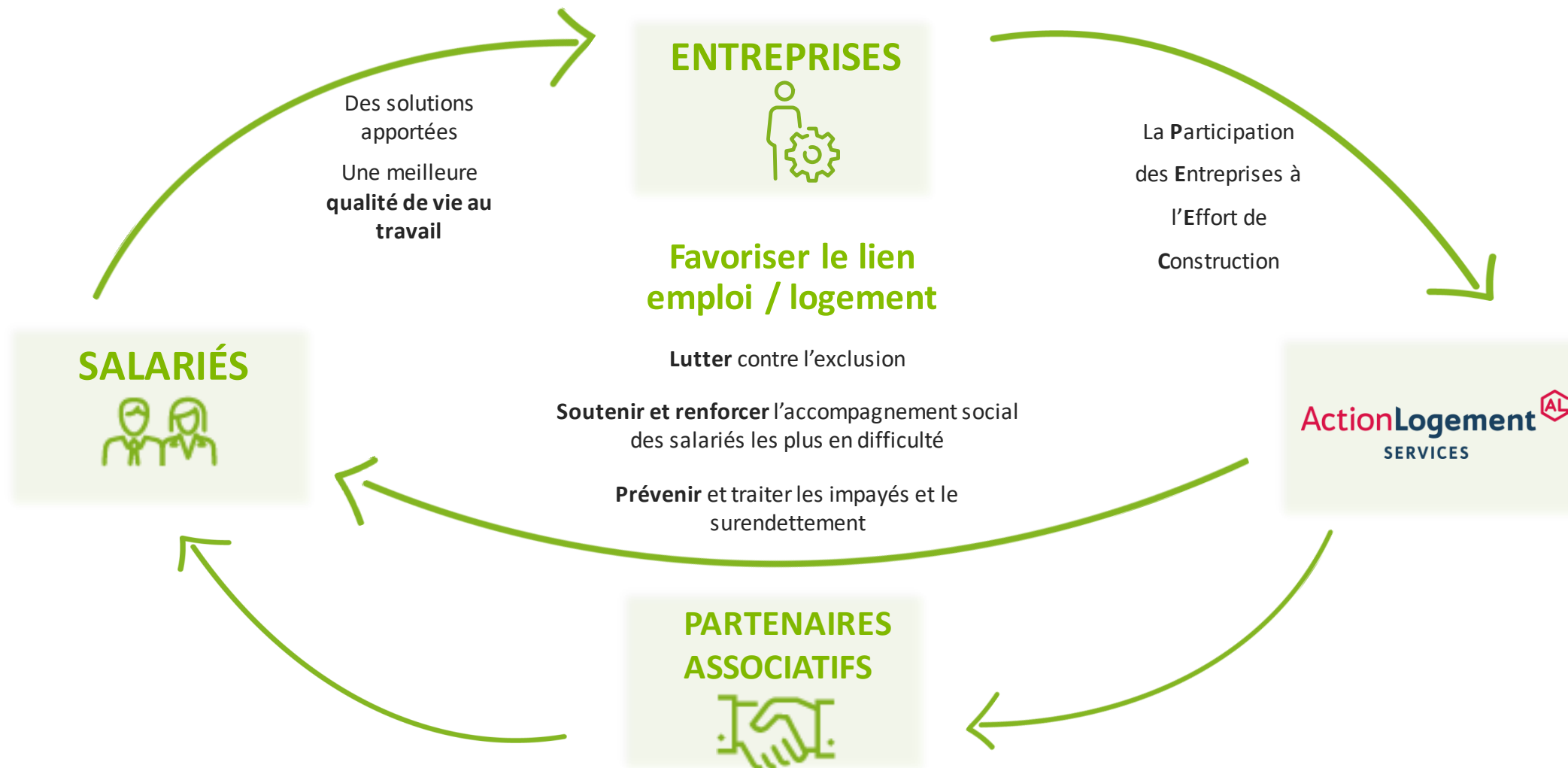
4

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Eligibilité: Salariés du secteur privé d'entreprises de plus de 10 salariés



NOTRE ADN : l'utilité sociale



AU SERVICE DES SALARIÉS



Un service créé en 2003



20 ANNÉES D'EXPERTISE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS CONCERNANT LEURS PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'ACCÈS ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

- ◆ Des équipes composées majoritairement de **collaborateurs diplômés de l'action sociale**
- ◆ Un **parcours de formations dédié à l'action sociale**
- ◆ Un **service coordonné** au sein d'une **direction nationale** et délivré de manière harmonisée sur **l'ensemble du territoire**
- ◆ Un **logiciel métier spécifique sécurisé**



Un service social intégré dans une **société de financement d'utilité sociale**

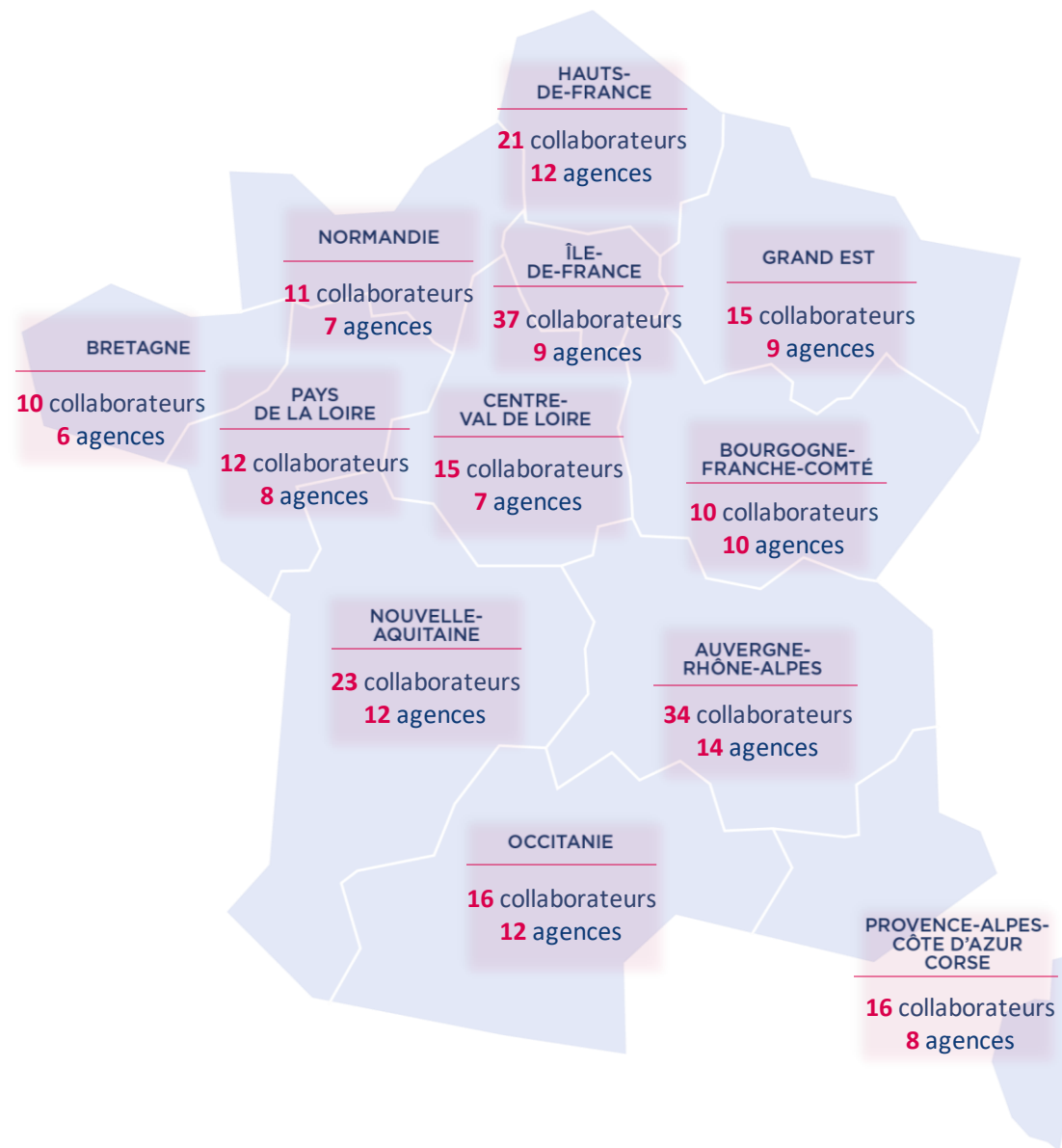
- Formation des conseillers sociaux au respect de :
 - L'inclusion bancaire
 - La prévention et le traitement du surendettement,
 - La délivrance des crédits à la consommation et des crédits immobiliers,
 - La distribution des assurances.
- Audits réguliers en interne sur le respect du RGPD et la conformité du traitement des dossiers.



UNE RÉPONSE ADAPTÉE

- Prise en charge priorisée pour les situations d'urgence sociale (violences intrafamiliales, sinistre dans le logement...)
- Mise en œuvre de moyens pour répondre aux crises sanitaires, climatiques...

NOTRE PROXIMITÉ



DROM	Collaborateurs	Agences
MARTINIQUE	4	1
GUYANE	1	1
GUADELOUPE	1	1
LA RÉUNION	2	2
MAYOTTE	1	1



En agence

Possibilité de prendre rendez-vous avec un conseiller social

Pour retrouver toutes les agences [Action Logement](#)

Mis à jour le 03/02/2023

NOTRE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SALARIÉS



Centré sur les problématiques d'accès et de maintien dans le logement



NOTRE SERVICE MOBILISE ENVIRON **170** CONSEILLERS SOCIAUX

En 2022

- ◆ Près de **21 300** ménages accompagnés dans le cadre d'un plan d'actions validé par la signature d'un protocole
- ◆ Plus de **11 600** aides mobilisées, dédiées aux salariés en difficulté, pour un montant total de **35,5 millions €**
- ◆ Plus de **360** partenaires mobilisés dans toute la France.



EN PRATIQUE

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SALARIÉS



Un accompagnement gratuit et confidentiel



POUR QUI ? LES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ DANS LEUR PARCOURS RÉSIDENTIEL

- **Salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole** d'au moins 10 salariés et **les salariés d'entreprises du secteur privé agricole** d'au moins 50 salariés :
 - en CDI quelle que soit l'ancienneté
 - en CDD avec un contrat en cours d'au moins 3 mois
 - en intérim avec une mission en cours d'au moins 3 mois
 - *Si mission en cours < 3 mois, avoir travaillé au moins 600H dans les 12 derniers mois*
- **Et** qui rencontrent des **difficultés** ayant **une incidence sur leur logement**



BON À SAVOIR !

Ce service peut être mis en place quelle que soit la situation du salarié : **sans logement, hébergé, locataire, accédant à la propriété ou propriétaire**

LES SITUATIONS PRISES EN CHARGE



Faire face à une absence de logement ou d'hébergement



Faire face à un problème de santé



Faire face à un changement professionnel



Faire face à un changement familial



Faire face à des difficultés financières



Difficultés repérables par l'employeur (Ressources Humaines, Service social etc...) suite à des :

- Acomptes réguliers
- Arrêts maladies
- Saisies sur salaire
- Absences injustifiées...

Surendettement

Impayés de charges de logement

Déséquilibre financier

Sans logement ni hébergement



POUR EN SAVOIR PLUS ?
Rendez-vous sur actionlogement.fr

LA PRISE EN CHARGE D'UN SALARIÉ EN DIFFICULTÉ



Un conseiller social Action Logement, tout au long de la relation



NOTRE BOÎTE À OUTILS



Des aides dédiées à l'accès et au maintien dans le logement, outils d'accompagnement

La mobilisation d'une aide financière relève de l'analyse réalisée par le conseiller social et n'est pas systématique. Elle s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement soumise à l'adhésion du salarié et permettant un retour à l'équilibre budgétaire.

DES AIDES SOUS FORME DE PRÊT



Prêt pour refinancement de prêt immobilier

Pour conserver le bien immobilier



Aide à l'accès au logement locatif

Achat de mobilier de première nécessité, frais d'agence...



Aide sur charges liées au logement (locataire ou propriétaire)

Loyers et charges locatives, mensualités de prêt immobilier, charges annexes de logement : taxe foncière, facture d'électricité...

DES AIDES SOUS FORME DE SUBVENTION



Aide à l'hébergement

Frais d'hébergement, frais de garde meubles



Aide à l'accès au logement locatif *

Achat de mobilier de première nécessité, frais d'agence...



Aide sur charges liées au logement (locataire ou propriétaire) *

Loyers et charges locatives, mensualités de prêt immobilier, charges annexes de logement : taxe foncière, facture d'électricité...

* Soumises à condition de reste à vivre

CONDITIONS COMMUNES POUR BÉNÉFICIER D'UN PRÊT

Le bénéficiaire doit être en situation de déséquilibre financier. Il doit répondre à l'un des critères ci-dessous :

- Avoir subi une diminution de ses ressources
- Ou avoir subi une augmentation de ses charges
- Ou avoir saisi la commission de surendettement

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DISPOSITIFS ET EXPÉRIMENTATIONS AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS



Groupe ActionLogement

Mise en place d'un dispositif de prévention des impayés locatifs au bénéfice des bailleurs adhérents, leur permettant d'accompagner leurs locataires en difficulté. Financement par Action Logement Services.

- Abondement à hauteur de 200 % des sommes versées par le bailleur. Cette enveloppe permet au bailleur d'octroyer une aide financière et de financer de l'accompagnement social
- Une complémentarité Soli'AL / Action Logement pour les salariés locataires des bailleurs adhérents connus par Action Logement via les entreprises et pour les locataires salariés connus par Soli'AL via les bailleurs adhérents



UNIS POUR LES FAMILLES

Un projet ambitieux de travaux est proposé par le Grand Nancy pour la rénovation énergétique d'une copropriété dégradée de 200 lots.

Action Logement Services a proposé un accompagnement renforcé en mobilisant son principal partenaire sur le département : l'UDAF 54.

- Information des propriétaires salariés sur la possibilité d'une aide Action Logement pour financer les travaux (aide PIV Copro) ou faciliter le relogement.
- Mise en place d'un accompagnement social des salariés en fragilité économique ciblés ou non par la MOUS.
- Coopération entre l'équipe Accompagnement Social Action Logement et celle de l'UDAF 54, pour mobiliser, au besoin, des solutions autres que l'aide PIV Copro.



agir pour la réinsertion sociale

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) emploient des personnes dont la plupart connaissent une situation logement précaire.

Action Logement Services a participé à la formation des conseillers en insertion professionnelle (CIP), chargés du suivi des personnes en insertion socio-professionnelle.

- Mise en place de formations en direction des CIP sur le sujet de l'accès au logement et des offres Action Logement.
- Développement sur le terrain d'actions collectives en faveur des salariés en insertion pour favoriser leur accès au logement.
- Coopération avec les équipes d'ARS à Cergy pour actualiser les connaissances sur les prestations d'Action Logement et conception d'un catalogue d'actions collectives spécifiques.



Action Logement a un panel important d'aides et services permettant de consolider tout le parcours logement d'un salarié mais l'accès se réalise pour la plupart via le digital.

Les équipes d'Action Logement sont de plus en plus confrontées à des personnes en rupture numérique. Malgré l'information et l'accompagnement réalisés par les collaborateurs, certains demandeurs ont besoin d'une aide plus importante.

- Mise en place d'outils afin d'identifier au mieux le public en rupture numérique et lui proposer un accompagnement afin que ce public puisse :
 - accéder à l'ensemble des aides et services Action Logement
 - devenir autonome dans le cadre de son parcours logement via les services et aides Action Logement

NOUS ORIENTER DES SITUATIONS ET NOUS CONTACTER



Entreprises et partenaires

- ◆ Orienter un salarié en difficulté vers notre service accompagnement social salariés :



Envoyer un e-mail sur nos boîtes mails régionales ou départementales dédiées aux entreprises et partenaires

Liste e-mail BP dédiées,
cliquez ici



Objet de l'e-mail : nom de l'entreprise ou partenaire / ALR (si salarié à la rue) ou VI (en cas de violences intrafamiliales)

Informations à communiquer dans votre e-mail

- Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse e-mail
- Nom de l'employeur
- Origine de la difficulté
- Créneau de disponibilité du salarié
- Orientation effectuée après échange et accord du salarié
- À la Rue : *oui* ou *non*
- Violences intrafamiliales : *oui* ou *non*
- Coordonnées du travailleur social

SALARIÉS

- ◆ La plateforme téléphonique nationale



0970 800 800

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

- ◆ Le site actionlogement.fr

Rubrique « Faire face à une difficulté logement »



- ◆ En agence

Possibilité de prendre rendez-vous avec un conseiller social



Pour retrouver toutes [les agences Action Logement](#)



ANNEXE

ACTION LOGEMENT À VOTRE ÉCOUTE

➔ Un service client pour vos salariés :

0 970 800 800

*Du lundi au vendredi 9h à 18h30
(appels non surtaxés)*

➔ Pour obtenir plus d'informations sur nos produits, consulter nos FAQ, accéder à nos formulaires de contact et aux coordonnées de nos agences de proximité :

actionlogement.fr



➔ Retrouvez-nous sur :

